



Saly, Sénégal, 30 juin 2006

Lettre ouverte aux Chefs d'État et de Gouvernements Africains.

La mise en place effective de l'Union Africaine en 2000 a suscité beaucoup d'espoir pour les africains du continent et de la diaspora. Dans son acte constitutif l'UA s'est donné comme objectifs, entre autres, de « *promouvoir les principes et les institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance; de promouvoir et protéger les droits de l'homme et des peuples conformément à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et aux autres instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme* ».

Des valeurs qui requièrent la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit, la possibilité pour les citoyens africains de participer à la gestion des affaires publiques, la liberté d'expression, la liberté de la presse.

Pour corroborer cette option, saluée par les journalistes et les organisations de défense de la liberté d'expression, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples avait pris l'initiative de renforcer la protection de la liberté d'expression en adoptant la Déclaration de Principes sur la Liberté d'Expression en Afrique en 2002, à Banjul, Gambie, et en nommant un rapporteur spécial, lors de sa 36^{ème} session ordinaire, en Décembre 2004 à Dakar, Sénégal.

Malgré tous ces engagements et ces développements positifs, les persécutions, harcèlements, arrestations, détentions arbitraires, et les assassinats de journalistes et de professionnels de la communication continuent en toute impunité sur le continent.

C'est pourquoi les journalistes et les organisations de défense de la liberté d'expression du continent, ayant foi aux valeurs et à la vision de l'Union Africaine, ont voulu, en prélude au Sommet de Banjul, organiser un Forum sur la Liberté d'expression.

Ce forum prévu pour les 29 et 30 Juin 2006, a été de fait interdit par les autorités gambiennes, qui ont intimé l'ordre au gérant de l'Hôtel *Kombo Beach* qui devait l'abriter, de surseoir à sa tenue en l'absence d'une autorisation officielle du gouvernement .

L'attitude des autorités gambiennes est inacceptable, et viole de manière flagrante, les dispositions de l'Acte constitutif de l'Union Africaine, et mine gravement les engagements porteurs d'espoir des chefs d'État et de gouvernements.

Cette attitude sape les bases du dialogue entre la société civile et l'Union Africaine sur une question aussi fondamentale que la liberté d'expression, violée par beaucoup d'État africains, notamment le gouvernement gambien hôte de cet important Sommet.

C'est pourquoi nous attirons l'attention de l'Union Africaine et des Chefs d'État et de gouvernements sur ce précédent dangereux, inadmissible dans un pays abritant le Sommet de l'Union Africaine et le siège de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Ce forum de la société civile sur la liberté d'expression, interdit par les autorités gambiennes s'est tenu au Sénégal. Nous vous demandons de faire en sorte que les résolutions adoptées par ce forum soient prises en considération par les dirigeants de l'Union Africaine, c'est-à-dire nous assurer que la délégation qui sera dépêchée pour présenter les résolutions de ce forum à Addis Abeba puisse être reçue par le Président de la Commission de l'Union Africaine.

Par cet acte, les dirigeants africains affirmeront l'engagement de l'Union africaine à dénoncer et combattre les harcèlements des journalistes dans certains pays africains.

Signé par :

ARTICLE 19, Global Campaign for Free Expression (Sénégal/Royaume Uni)

Union de la Presse Gambienne (Gambie)

Fondation des Media de l'Afrique de l'Ouest (Ghana)

Institut des Media de l'Afrique Australe (Namibie)

l'Institut Panos de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal)

Forum des Éditeurs Africains (Afrique du Sud /Guinée)

Famedev (Sénégal)

Union des Journalistes de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal/ Mali)

High Way Africa Conférence (Afrique du Sud)

Chaire SABMiller pour les Media et la Démocratie (Afrique du Sud)

Fédération International des Journalistes (Sénégal)

Media Rights Agenda (MRA) (Nigeria)

The International Press Centre (IPC), (Nigeria)

Conseil National des Libertés en Tunisie (CNLT) (Tunisie)

Réseau des organisations africaines de défense de la liberté d'expression (NAFEO) (Ghana)

Observatoire de la Liberté de presse, de l'Éthique et de la Déontologie (OPEL) (Cote d'Ivoire)

Journal, Le démocrate, (Niger)

ARTICLE 19, 6-8 Amwell Street, London EC1R 1UQ

Tel: (+44) 20 7278 9292 / Fax: (+44) 20 7278 7660

Web: www.article19.org / Email: info@article19.org

Journal le Quotidien (Sénégal)
Journal foroyaa, (Gambie)
Association Mauritanienne des droits de l'homme (Mauritanie)
Groupe de Travail sur la Liberté d'Expression en Afrique du nord (Tunisie)
Les Échos (Benin)
Union des journalistes du Cameroun (Cameroun)
Réseau des media pour les Élections Cameroun (Cameroun)
Forum National des droits de l'Homme (Sierra Leone)
Coalition sur la l'Accès a Information (Sierra Leone)
Site Media (Burkina Faso)
Nana FM (Togo)
Kiss Radio (Sierra Leone)
Institut Supérieur de Sciences de l'Information et de la Communication (Sénégal)
Association pour le développement des media au Sud Soudan (AMDISS) (Soudan)
Le Courier (Mali)
Association des Avocats libériens, (Liberia)
Centre d'Études sur les media et la consolidation de la paix (Liberia)
Association des Éditeurs de la Presse Indépendante (EPI) (Mauritanie)

NOTES TO EDITORS:

For more information: please contact

Fatou Jagne- Senghore
Africa Programme Officer
ARTICLE 19
Tel: 2218209513
Cell: 221 5692315
Email: fatou@article19.org or jagnfatou@sentoo.sn

ARTICLE 19 is an independent human rights organisation that works around the world to protect and promote the right to freedom of expression. It takes its name from Article 19 of the Universal Declaration of Human Rights, which guarantees free speech.